

CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le seize décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, sur une convocation en date du neuf décembre deux mille vingt-deux, en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. COPÉ, Maire

Mme VIELPEAU, M. ALLARD, Mme BLAY, M. BRAS, Mme MAHOUKOU, M. MOURADOUDI, Mme PONOT-ROGER, M. TISSERAND, Mme DE KESLING, M. DELL'OSTE, M. ABASSI et Mme BUFFE, Adjoints au Maire.

M. PARIGI, Mme DIOP, Mme VAISSIERE, Mme GILEWSKI, Mme GONCALVES, M. HEMERY, M. LELOUP, Mme LEFEVRE, Mme DESDOITS-HUBLET, Mme OZTURK, Mme GOSSELIN, Mme LACROIX, Mme BENAHMED, Mme GUIBEGA, M. BOURGEOIS, Mme EBOUMBOU, M. MALKIC, Mme TORNN, M. PASTOR, Mme GALAOUI, M. MOUKHINE-FORTIER, Mme ROUSSEAU, Mme IMA, M. SAVERET.

M. LOCICIRO, M. ATTALI, M. GOURDY, M. RODRIGUES, M. GUERRAUD, M. REZEG et M. SISSOKO ont donné respectivement pouvoir à M. TISSERAND, Mme GILEWSKI, M. DELL'OSTE, Mme VIELPEAU, M. MOURADOUDI, Mme GONCALVES et Mme BLAY.

Absents excusés : M. MARIE-LUCE

Arrivées / départs en cours de séance : Sortie de M. MALKIC (avant la délibération 1), retour de M. MALKIC (avant la délibération 4), sortie de Mme LACROIX (avant la délibération 5), sortie de M. COPÉ (avant la délibération 6), retour de Mme LACROIX (avant la délibération 7), sortie de Mme GONCALVES (avant la délibération 8), retour de Mme GONCALVES et M. COPÉ (avant la délibération 10), sortie de Mme LEFEVRE (avant la délibération 10), retour de Mme LEFEVRE (avant la délibération 13).

M. LELOUP est désigné comme secrétaire de séance.

Date de Notification	Date d’Affichage 23/12/2022	N° de délibération 22120205	Direction des FINANCES
-----------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------

Objet : Budget principal : attribution de subventions à diverses associations et établissements publics pour l'année 2022 et 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321- du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les demandes présentées par des associations et établissements publics,

VU la proposition du Maire, jointe en annexe,

OUI M. ALLARD, Rapporteur en Conseil Municipal

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 31 voix pour et 4 abstentions.

Mmes VIELPEAU et PONOT-ROGER (le COS de la Ville de Meaux), M. DELL'OSTE (l'Amicale Sportive Boulistes de la Meldoise Collinet), M. BOURGEOIS (la Confrérie des Compagnons du Brie de Meaux), et M. TISSERAND (Valéran-de-Héman, le Comité de Jumelage, le Ciné Meaux Club et le Théâtre Gérard Philipe) n'ont pas pris part au vote.

DÉCIDE d'accorder une subvention aux associations et établissements publics conformément aux annexes ci-jointes (1 et 2).

PRÉCISE que les subventions pourront être versées sous forme d'acomptes,

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens et tout acte à intervenir, y compris les avenants, qui seront passés avec les associations pour lesquelles les subventions accordées dépassent 23 000 euros,

PRÉCISE que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget de la Ville de Meaux sur les exercices 2022 et 2023.

Le Maire,



Jean-François COPÉ

Le Secrétaire de séance,

Julien LELOUP

Accusé de réception en préfecture
077-217702844-20221216-22120205-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception en préfecture : 22/12/2022

CM du 16/12/2022	Délibération portant "Budget principal : subventions attribuées aux associations et établissements publics au titre de l'année 2022" - Annexe 1
-----------------------------------	--

subventions annuelles

SERVICES	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ACCORDEE
DEE	ECOLE MATERNELLE ALEMBERT	1 296,12 €
	ECOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL BERT	415,00 €
	ECOLE ÉLÉMENTAIRE GROSSE PIERRE	7 200,00 €
	ECOLE ÉLÉMENTAIRE GROSSE PIERRE	800,00 €
	ECOLE MATERNELLE LUXEMBOURG	3 000,00 €
Action sociale	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE HANDICAP	700,00 €
SPORTS	ASSOCIATION SPORTIVE DES PORTUGAIS DE MEAUX	4 000,00 €

subvention exceptionnelle

SPORTS	ADOM	21 957,00 €
---------------	------	-------------

Délibération portant "Budget principal : subventions attribuées aux associations et établissements publics au titre de l'année 2023" -
Annexe 2

CM du 16/12/2022

subventions annuelles

SERVICES	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ACCORDEE
PETITE ENFANCE	ASSOCIATION PETITE ENFANCE	500,00 €
	MEAUX D ENFANTS	500,00 €
ACTION SOCIALE	ASSIETTE FEMMILIALE	500,00 €
	DESTINATION DETENTE	4 000,00 €
	TRAIT D UNION 77	600,00 €
ESPACES VERTS	JARDINS FAMILIAUX DU CHEMIN DU PATIS	1 000,00 €
COMMERCE	ACHETER A MEAUX	32 500,00 €
CITOYENNETE	COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS	1 800,00 €
RH	COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE MEAUX	320 296,00 €
CULTURE	AMIS DU SPECTACLE HISTORIQUE	1 500,00 €
	LA MESNIE MELDOISE	400,00 €
	CONFRÉRIE DES COMPAGNONS DU BRIE DE MEAUX	8 000,00 €
	SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MEAUX ET SA RÉGION	2 700,00 €
	AMIS DE LA CATHÉDRALE	700,00 €
	LES AMIS DE BOSSUET	500,00 €
	CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE LA BRIE	700,00 €
	LAURIE CARAYON DANSE	4 500,00 €
	VALÉРАН DE HEMAN	6 500,00 €
	TEMPS DANSE	3 960,00 €
	ACADEMIE DE DANSE DE MEAUX	6 255,00 €
	CITAREL	500,00 €
	CAFÉ POÉSIE DE MEAUX	400,00 €
	ACCORDÉON CLUB DE MEAUX	200,00 €
	HON DAOU	200,00 €
	COMITÉ DE JUMELAGE	7 000,00 €
	AMITAG	5 000,00 €
	MEAUX AVF	300,00 €
	CINÉ MEAUX CLUB	10 000,00 €
THÉÂTRE GÉRARD PHILIPPE	74 000,00 €	

Délibération portant "Budget principal : subventions attribuées aux associations et établissements publics au titre de l'année 2023" -
Annexe 2

CM du 16/12/2022

subventions annuelles

SERVICES	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ACCORDEE
SPORTS	LES AIGLES DU PAYS DE MEAUX BASEBALL	4 000,00 €
	CLUB SPORTIF MEAUX BASKET FAUTEUIL	57 000,00 €
	OFFICE MÉDICAL DES SPORTS	50 000,00 €
	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE	35 000,00 €
	CLUB HIPPIQUE DE MEAUX	70 000,00 €
	CERCLE NAUTIQUE DE MEAUX AVIRON	32 000,00 €
	C.S MEAUX HANDBALL	23 000,00 €
	PLONGÉE SUBAQUATIQUE ASTERINA	2 900,00 €
	MEAUX ESCALADE	5 000,00 €
	CERCLE DE MIKAGE DE JUDO MEAUX	2 400,00 €
	HANDIFUN SPORT	3 500,00 €
	ARC CLUB DE MEAUX	1 500,00 €
	A.S CES BEAUMARCHAIS	1 500,00 €
	A.S LYCÉE JEAN VILAR	1 000,00 €
	RAIL CLUB DE MEAUX	1 500,00 €
	A.S KENDO DE MEAUX	1 450,00 €
	MODEL CLUB DE MEAUX	2 900,00 €
	AMICALE SPORTIVE BOULISTES DE LA MELDOISE COLLINET	1 000,00 €
	A.S LYCEE TECHNIQUE MIXTE COUBERTIN	1 000,00 €
	A.S CES CAMUS	1 000,00 €
	MEAUX CYCLO TOURISTE	700,00 €
	LE MESSENGER MELDOIS	300,00 €
	SECTION PECHE DES COMMUNAUX	3 100,00 €
	C.S MEAUX CANOË KAYAK	2 500,00 €
	THE TIGERS	3 000,00 €
	LA FOULÉE DOUCE	400,00 €
TWIRLING BÂTON MEAUX MAJORETTES MELDOISES	1 000,00 €	
ROLLER DERBY MEAUX	800,00 €	

Organismes Publics	Théâtre Luxembourg (Fonctionnement)	1 704 222,00 €
	Théâtre Luxembourg (Investissement)	50 000,00 €
	Subvention CCAS (Budget Principal)	219 000,00 €
	Subvention CCAS (Réussite Educative)	141 000,00 €

subventions exceptionnelles

CULTURE	NEW ARTS	2 500,00 €
	AMIS DE LA CATHÉDRALE	840,00 €
	LES 3 EXCURSIONNISTES	5 700,00 €